



AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 770-3

Aux personnes intéressées par le projet de règlement 770-3,

PRENEZ AVIS de ce qui suit :

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 16 mars 2021, le conseil a adopté le projet de règlement numéro 770-3 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 770, tel qu'amendé.

Les objets de ce règlement sont les suivants :

- a. Ajouter des exigences en regard des divisions intérieures et des installations septiques des résidences de tourisme;
 - b. Autoriser les résidences de tourisme sur les terrains de 4000 mètres carrés et plus seulement.
2. Le projet de règlement 770-3 contient une ou des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
 3. Le projet de règlement 770-3 concerne les zones suivantes :

VC-1, VC-2, VC-3, VC-4, VC-5, VC-6, VC-7, VC-8, VC-9, VC-10, VC-11, VD-1, VD-2, VD-3, VD-4, VD-5, VD-6, VD-7, VD-8, VR-2, VR-4, VR-7, VR-8, VR-9, VR-12, VR-13, VR-14, VR-15, VR-16, VR-17, VR-18, R-1, R-4, R-5, R-6, R-7, R-8, R-9, R-10, R-11, R-12, R-13, R-14, R-15, R-16, R-17, R-18, R-19, R-20, R-21, R-22 et R-23.

Le plan des zones visées peut être consulté sur le site Internet de la municipalité au www.st-damien.com ou au bureau de l'hôtel de ville, 6850, chemin Montauban, aux heures d'ouverture habituelle.

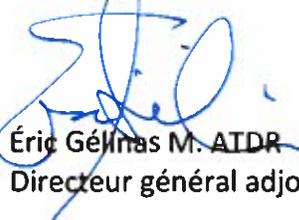
4. Considérant la pandémie de COVID 19, la municipalité ne peut tenir de consultation publique sur ce projet de règlement.

Par conséquent, vous pouvez vous faire entendre sur ce projet de règlement en nous transmettant vos questions et/ou commentaires par courriel à l'adresse urbanisme@st-damien.com ou par courrier à l'adresse **6850, chemin Montauban, Saint-Damien (Québec) J0K 2E0** avant le 5 avril 2021 à 16 h 30.

Noter qu'en vertu de l'arrêté numéro 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, cette consultation écrite remplace la consultation publique prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

5. Le projet de règlement numéro 770-3, ainsi qu'un document explicatif détaillé, peuvent être consultés sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.st-damien.com.

Donné à Saint-Damien, ce 19 mars 2021



Éric Gélinas M. ATDR
Directeur général adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC

« CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 770-3 »

Je, soussigné, Éric Gélinas, directeur général adjoint, déclare que l'avis public ci-annexé a été dûment publié en affichant une copie au bureau municipal, au dépanneur le Rendez-vous, au dépanneur des Brises et au Marché Métro de Saint-Damien, le 19 mars 2021, ainsi que sur le site Internet www.st-damien.com.

Donné à Saint-Damien, ce 19 mars 2021.



Éric Gélinas, M.A.TDR
Directeur général adjoint